

MA PROGRESSION EN SPÉLÉOLOGIE ET CANYONISME

Charte d'utilisation



Le dispositif « Ma progression en spéléologie et canyonisme » s'inscrit dans une logique de développement de la spéléologie et du canyonisme en mettant en avant la progression et la formation du spéléologue ou du canyoniste de la découverte vers l'autonomie. Il permet de valoriser et de mettre en évidence les compétences progressivement acquises grâce à un outil synthétisant 5 niveaux de pratique : les chauves-souris en spéléologie et les salamandres en canyonisme. Ce dispositif permet la structuration d'un parcours de formation et de progression et vise la fidélisation, notamment des jeunes, à la pratique de ces activités.

Le dispositif « Ma progression en spéléologie et canyonisme » s'articule autour de l'utilisation de deux outils pédagogiques complémentaires :

- Les carnets de progression en spéléologie ou en canyonisme. Ces carnets contiennent les référentiels de compétences des 5 niveaux de pratique. Ils permettent d'accompagner le pratiquant tout au long de son parcours de formation en attestant la validation de chaque niveau sur un document unique.
- Les chauves-souris et salamandres valorisent la validation d'un niveau de pratique, par ailleurs consigné dans le carnet de progression.

Ce dispositif est partagé et a été construit conjointement par la Fédération française de spéléologie (FFS) et le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyonisme (SNPSC).

Chapitre 1 : Les cinq niveaux de pratique

La FFS et le SNPSC ont défini conjointement cinq niveaux de pratique, dans chaque activité, permettant une progression dans les apprentissages. Les cinq niveaux de pratique sont :



La première chauve-souris en spéléologie ou la première salamandre en canyonisme.

La deuxième chauve-souris en spéléologie ou la deuxième salamandre en canyonisme.

La troisième chauve-souris en spéléologie ou la troisième salamandre en canyonisme.

La chauve-souris d'argent en spéléologie ou la salamandre d'argent en canyonisme.

La chauve-souris d'or en spéléologie ou la salamandre d'or en canyonisme.

A chaque niveau de pratique est associé un référentiel de compétences dans lequel les compétences sont classées autour de différentes thématiques :

- Techniques de progression,
- Environnement,
- Gestion des émotions,
- Prévention.

Chapitre 2 : Le public

Le public ciblé est le public en cours de formation en spéléologie ou en canyonisme dans le cadre :

- Des actions d'encadrement et de formation organisées par la Fédération française de spéléologie (FFS) :
 - Activités de l'Ecole française de spéléologie et de l'Ecole française de canyonisme,
 - Activités des Ecoles départementales et des Ecoles de club de spéléologie et de canyonisme,
 - Actions des clubs affiliés à la FFS,
 - Activités scolaires dans les établissements labellisés par la FFS,
- Des actions d'encadrement et de formation organisées par le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) :
 - Activités encadrées par les professionnels de la spéléologie ou du canyonisme membres du SNPSC.
 - Activités du centre de formation du SNPSC.

Chapitre 3 : Les conditions de délivrance des niveaux de pratique

Chapitre n° 3.1 : les personnes habilitées à délivrer les niveaux de pratique

Les seules personnes habilitées à délivrer les carnets de progression comme les chauves-souris et les salamandres du dispositif «Ma progression en spéléologie et canyonisme» sont :

- Les cadres fédéraux, dont le diplôme est en cours de validité, de l'EFS et de l'EFC (initiateurs, moniteurs, instructeurs fédéraux)
- Les présidents de clubs FFS,
- Les enseignants porteurs de projet des établissements scolaires labellisés par la FFS,
- Les encadrants professionnels titulaires d'un diplôme d'État dans les activités spéléologie ou canyonisme intervenant pour le compte de la FFS,
- Les encadrants professionnels titulaires d'un diplôme d'État dans les activités spéléologie ou canyonisme, membres du SNPSC.

Chapitre n°3.2 : Modalités de délivrance d'un niveau de pratique

Les personnes habilitées (voir chapitre 2.1) délivrent un niveau de pratique du dispositif « Ma progression en spéléologie et canyonisme » lorsqu'elles sont en mesure d'attester que toutes les compétences du référentiel de formation sont acquises par le pratiquant en formation.

La délivrance d'un niveau de pratique est attestée au sein d'un carnet de progression en spéléologie ou en canyionisme appartenant à l'intéressé ou, au besoin, remis à ce dernier.

Chapitre n°3.3 : Remise des carnets de progression et remise des chauves-souris ou salamandres

Chaque niveau de pratique correspond à une chauve-souris en spéléologie et à une salamandre en canyionisme. Celles-ci ont été déclinées sous formes de badges. La Fédération et le SNPSC vous encouragent vivement à organiser une remise officielle des «niveaux de progression» en fin de cycle, d'année ou de stage pour valoriser les pratiquants et favoriser une belle communication autour de ces activités.

Chapitre 4 : Le prix de vente des carnets de progression et des chauves-souris et salamandres

Le prix d'achat des chauves-souris par les structures fédérales à la FFS et par les structures professionnelles au SNPSC est fixé à 4€.

Le prix de vente au public des chauves-souris et salamandres par les personnes habilitées à les délivrer, citées au chapitre 2.1 de la présente charte, est plafonné à 5€ maximum, afin de favoriser une homogénéité des tarifs sur le territoire.

Le prix de vente des carnets de progression de spéléologie est fixé annuellement et indépendamment par la FFS et par le SNPSC. Chaque organisme le communique ensuite à ses structures respectives

La FFS est le vendeur unique pour les structures qui lui sont affiliées ou pour les établissements scolaires labellisés. Le SNPSC est le vendeur unique pour les professionnels qui en sont membres.

Aucune modification des tarifs fixés ci-dessus n'est autorisée.

Chapitre 5 : Charte d'engagements & de déontologie

Chaque personne habilitée (voir chapitre 2.1), qu'elle soit professionnelle ou bénévole, s'engage à respecter la charte d'utilisation du dispositif «Ma progression en spéléologie et canyionisme» du SNPSC et de la FFS.

MA PROGRESSION EN SPÉLÉOLOGIE ET CANYONISME

Bon de commande



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

Fonction : Président de club FFS Cadre EFS Cadre EFC Comité
 Établissement scolaire labellisé FFS Professionnel intervenant pour la FFS

Nom de la structure :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Carnet de progression en spéléologie		Offert	
1 ^{ère} Chauve-souris		4€	
2 ^{ème} Chauve-souris		4€	
3 ^{ème} Chauve-souris		4€	
Chauve-souris d'argent		4€	
Chauve-souris d'or		4€	
Carnet de progression en canyoning		Offert	
1 ^{ère} Salamandre		4€	
2 ^{ème} Salamandre		4€	
3 ^{ème} Salamandre		4€	
Salamandre d'argent		4€	
Salamandre d'or		4€	
FRAIS DE PORT			
TOTAL A PAYER			

Frais de port	Carnets spéléologie : offert	Carnets canyoning : offert
Carnets de progression		
Frais de port		
Chauves-souris et salamandres	De 1 à 8 pièces : 5.18€	De 9 à 21 pièces : 8.86€
	De 22 à 44 pièces : 9.78€	De 45 à 80 pièces : 10.51€
		81 pièces et plus : 13.71€

Je désire recevoir une facture

Les chauves-souris et salamandres sont complémentaires au carnet de progression, elles valorisent chaque étape de la progression du pratiquant.

- J'ai pris connaissance qu'il est recommandé de délivrer une chauve-souris ou une salamandre lors de la validation d'un niveau de pratique consigné dans le carnet de progression.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du dispositif «ma progression en spéléologie et canyoning» comme de sa [charte d'utilisation \(https://ffspeleo.fr/zab23\)](https://ffspeleo.fr/zab23) et je m'engage à les respecter.

Signature :

Paiement par chèque : bon de commande à retourner à la FFS : 28, rue Delandine – 69002 LYON, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FFS.

Paiement par virement : bon de commande à retourner par courrier ou email à formations@ffspeleo.fr. Les coordonnées bancaires pour effectuer le virement vous seront transmises à réception.

[Informations complémentaires et documents \(https://ffspeleo.fr/zaa76\)](https://ffspeleo.fr/zaa76)

Edition 2022 | Document version n°2



Fédération Française
de Spéléologie